



Déclaration liminaire au CTC du 16 mars 2022

Madame la Présidente,

En ce début d'année 2022, notre organisation fait le constat d'une nouvelle dégradation des conditions de travail de l'ensemble des personnels des CROUS :

- Absence d'embauche de titulaires et de CDI
- Polyvalence accrue
- Augmentation du mal être au travail, etc.
- Absence d'harmonisations des statuts des personnels, qui crée de graves tensions entre agents

La raison principale de cette situation est une fonctionnarisation mal négociée laissant pour compte les personnels ouvriers DAPOOUS du réseau. Ces personnels sont objectivement devenus une sous-classe de personnels :

- Des grilles indiciaires inférieures à celles des fonctionnaires
- Un déroulement de carrière plus long que celui des fonctionnaires
- La non reconnaissance de la catégorie C des Personnels ouvriers (échelles 3, 4, 5)
- Restriction de la mobilité
- Blocage depuis plus de trois ans de la liste d'aptitude
- Des primes non revalorisées depuis plus de 10 ans

Rappelons qu'une majorité de personnels ouvriers DAPOOUS n'ont pas opté pour la titularisation ITRF le plus souvent pour des raisons d'âge (perte d'argent sur les retraites) mais aussi pour une question de nationalité.

Aujourd'hui, ces mêmes agents qui travaillent depuis des années voire des décennies au service de l'étudiant n'acceptent pas que des CDD arrivant actuellement, gagnent des salaires supérieurs aux leurs, parfois avec des primes mensuelles incluses dans leur salaire.

En somme, de nouveaux arrivants dans les CROUS sont parfois « mieux servis » que des agents qui cumulent une longue ancienneté : actuellement, c'est cela la réalité dans les CROUS. On marche sur la tête !

Pour FO ESR, le chaos statutaire n'a que trop duré : l'absence d'harmonisation entre les différents statuts de personnels (à commencer par les rémunérations) n'est plus possible, sauf à vouloir mettre en péril la cohésion des équipes !

Il est urgent de revenir au principe « à travail égal et ancienneté égale, il faut un salaire égal »

C'est pourquoi notre organisation revendique les points suivants :

- **ÉVOLUTION DES DAPOOUS** : nous demandons que les garanties inscrites dans les DAPOOUS ne soient pas supprimés, notamment :
 - > le droit à une vraie évolution de carrière,
 - > le droit à la mutation externe,

--> une revalorisation significative des grilles indiciaires, avec des durées d'échelon plus courtes, en cohérence avec celles des personnels titulaires.

--> que la liste d'aptitude soit de nouveau mise en place avec un effet rétroactif.

- **IFSE et ISF** Nous demandons qu'un montant plancher de l'IFSE (supérieur au socle ministériel) soit défini pour les CROUS pour chaque groupe de fonction et qu'il soit aligné sur celui de l'ISF de l'échelle correspondante.

- **MONTANT MAXIMAL DE L'ISF** Nous demandons que le montant maximal de l'ISF soit au moins égal à 15 fois le taux de base permettant ainsi un équilibre vers les montants des plafonds annuels inter-ministériels IFSE.

- **TAUX DE BASE ISF** Nous demandons la revalorisation du taux de base de 20 % ou que l'ISF soit fixé à minima pour tous à 6 fois le taux de base. Versement de l'ISF de manière mensuelle comme pour l'IFSE des titulaires.

- **PERTE DE POUVOIR D'ACHAT, POINT D'INDICE** Nous demandons l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20 % d'augmentation du point d'indice.

- **AUGMENTATION INDICIAIRE DE 183 € NET** immédiate pour l'ensemble des personnels des CROUS (administratifs, restauration, hébergement, services sociaux). Une telle revalorisation serait identique à l'augmentation nette obtenue par les hospitaliers.

Madame la Présidente, notre organisation souhaite vous rencontrer pour discuter de ces points.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos sincères salutations distinguées.

FO ESR